

DAC 6 : déclaration des dispositifs transfrontières - BFD6

Code produit : BFD6

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 3.5

Tarif : 0,00 € HT

Eligible DDA : non

Public :

Contrôleurs, auditeurs,
personnel en charge des
traitements fiscaux

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Identifier les obligations liées au dispositif d'échange d'informations fiscales DAC 6
- Intégrer les changements introduits par les textes
- Appréhender les impacts

Programme de la formation

1. Contexte réglementaire
 - Enjeux de la directive DAC 6
 - Champ d'application de la directive

- Objectifs visés
 - Rappels sur les obligations liées au dispositif d'échange d'informations entre Etats membres pour lutter contre l'optimisation fiscale agressive
 - DAC 6 et action 12 du projet BEPS
 - Entrée en vigueur des nouvelles obligations
2. Ce qui doit être déclaré
- Dates à retenir
 - Notion du dispositif
 - Marqueurs
 - Tableau récapitulatif des marqueurs
3. Comment déclarer
- Qui doit déclarer ?
 - Modalités de déclaration
 - Dépôts EFI
 - Dépôts EDI

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Analyse d'exemples concrets

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.